

04 oct 2019 -18:00

Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 4 octobre 2019, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2019

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert des crédits provisionnels pour la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2019.

Pour assurer la couverture budgétaire de ces missions, un crédit provisionnel de 7.575.000 euros en engagement et de 6.304.000 euros en liquidation a été inscrit au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019. A ce jour, un montant de 1.900.000 euros en engagement et de 1.900.000 euros en liquidation doit être prélevé de ce crédit provisionnel pour l'engagement et la liquidation de dépenses pour les SPF concernés dans la gestion civile des crises. Pour la Police fédérale, ce premier prélèvement permettra de couvrir les frais de fonctionnement et les indemnités.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 14-53-5 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019, et destiné à couvrir la compensation salariale et le remboursement aux départements d'origine des indemnités et des coûts afférents au déploiement et au fonctionnement de militaires, de membres de la Police fédérale, de représentants de la Magistrature et de membres du personnel des Services publics fédéraux Justice, Affaires étrangères et Finances et d'autres instances publiques, chargés de missions à l'étranger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

04 oct 2019 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2019](#)

Deuxième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la deuxième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit de deux prêts d'État déliés d'un montant maximal de huit millions d'euros chacun :

- au Niger, pour le financement d'un programme d'urgence visant à augmenter le seuil de Goudel sur la rivière Niger afin d'accroître la capacité des réserves d'eau
- au Mali, pour un projet d'approvisionnement en eau potable de Sénou, un quartier en périphérie de Bamako

Le Conseil des ministres a également décidé de prolonger de trois ans la durée de validité des prêts d'État suivants afin que les dernières factures puissent être payées et que les projets puissent être finalisés :

- le prêt du 21 août 2013 d'un montant de 9.512.000 euros accordé au Kenya pour le financement d'un projet d'électrification rurale à Sondu-Homabay-Kissi, arrivé à échéance le 11 mars 2019
- le prêt du 24 août 2011 d'un montant de quatre millions d'euros accordé au Sénégal pour le financement d'un projet de livraison et d'installation de matériel pour la surveillance de la côte méridionale du Sénégal, arrivé à échéance le 19 août 2019

Le Conseil des ministres a ensuite pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2019.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Aide financière pour l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une aide financière aux villes et communes pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2019.

Le projet reprend la liste des différentes villes et communes qui reçoivent un subside pour l'année 2019 pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de projets de mesures judiciaires alternatives. Concrètement, il s'agit de prolonger les projets existants en 2019.

Le montant total des subventions s'élève à 9.112.176,88 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2019](#)

Contribution aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2020

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal qui fixe la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard, pour 2020.

Cette contribution est due par les titulaires de licences de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2. Pour 2020, les contributions sont les suivantes :

- licence de classe A : 22.085 euros
- licence de classe A+ : 11.042 euros
- licence de classe B : 11.042 euros
- licence de classe B+ : 11.042 euros
- par jeu automatique de classe A : 714 euros
- minimum pour exploitation jeux automatiques de classe A : 21.420 euros
- licence de classe C : 752 euros
- licence de classe E (entretien, réparation ou équipement) : 3.682 euros
- licence de classe E (services de la société de l'information) : 12.603 euros
- licence de classe E (placement, par tranche de 50 appareils) : 1.842 euros
- licence de classe F1 : 12.603 euros
- licence de classe F1+ : 12.603 euros
- licence de classe F2 dans établissement de classe IV : 3.780 euros
- licence de classe F2 en dehors établissement de classe IV : 1.737 euros
- jeux automatiques dans établissement de classe IV : 446 euros
- licence de classe G1 : 22.085 euros
- licence de classe G2 : 123 euros

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de cet arrêté royal en projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Marché public pour assistance et conseil dans le cadre de la construction de nouvelles prisons

Sur proposition du ministre de la Justice chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pour l'assistance et la mission de conseil juridique et financier pour la construction de nouvelles prisons à Bourg-Léopold, Vresse-sur-Semois et Verviers.

Dans le cadre du Masterplan prisons III, la Régie des bâtiments souhaite procéder à la conception, à la construction, au financement et à l'entretien de nouvelles prisons à Bourg-Léopold, Vresse-sur-Semois, Verviers ainsi qu'en région liégeoise, en recourant à un partenariat public-privé.

Le Conseil des ministres marque son accord sur la décision d'attribution et les contrats pour la procédure négociée avec publicité relative au marché en lots pour l'assistance et la mission de conseil juridique et financier pour la construction d'une nouvelle prison à Bourg-Léopold, Vresse-sur-Semois et Verviers, via une formule *Design, Build, Finance, Maintain* (DBFM).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Dotation destinée à encourager la participation de la police locale d'Anvers au "stroomplan"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution pour l'année 2019 d'une dotation destinée à encourager la participation au "stroomplan".

Afin de développer une approche intégrale, intégrée et multidisciplinaire de la problématique de l'importation et du transit de cocaïne via le port d'Anvers, les différentes parties concernées ont rédigé un *Memorandum of Understanding* dans lequel un engagement de principe a été pris en vue d'instaurer une collaboration. Pour faciliter la participation de la police locale d'Anvers à cette collaboration, le projet d'arrêté royal vise à augmenter la dotation pour l'année 2019 d'un montant de 330.000 euros. Ce montant servira à rembourser une partie des dépenses en personnel et en fonctionnement en vertu des prestations fournies au profit de la police fédérale.

Le "stroomplan" identifie deux objectifs stratégiques :

- la réduction maximale de l'importation et du transit de cocaïne via le port d'Anvers et par cela d'avoir un impact sur les phénomènes secondaires qui y sont liés
- le contrôle des bases de pouvoir illégal dans la région d'Anvers qui trouvent leur origine dans des activités liées au trafic de drogue via le port d'Anvers

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Intervention de Finexpo dans deux demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé deux demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de un don pour première exportation d'un produit innovant par une PME dans le cadre des projets d'installation suivants :

- un système de purification d'eau pour le Surinam
- une centrale hydroélectrique pour le Kenya

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

04 oct 2019 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Finances : quatre dossiers (fourniture de services juridiques par des avocats pour le compte de l'Administration générale de la Trésorerie, lots 2 et 3 - intégration outil pour calcul droits de succession - services de formations conduite véhicules et permis de conduire)
- Affaires sociales : convention avec le Bureau fédéral du Plan dans le cadre du projet BELMOD
- Santé publique : deux subsides (asbl IDA - appui de la prolongation et de l'élargissement d'un projet pilote "Fonction liaison alcool, et détection et intervention brève chez des patients ayant un problème d'alcool dans les services d'urgence")
- Environnement :
 - deux dossiers (analyse de publications scientifiques - mission de conseil d'un architecte d'applications pour 100 jours-homme)
 - dossier concernant la contribution financière de l'autorité fédérale belge pour 2019 au "Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires" et au "Fonds d'affectation spéciale pour la participation" de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto
 - étude des besoins stratégiques, opérationnels et techniques en matière de politique de contrôle de ventes en ligne
- Développement durable : deux dossiers de subvention (asbl Associations 21 - "Transitienetwerk Middenveld" asbl "Samen")
- Mobilité : quatre dossiers (subside : contribution annuelle pour OTIF et trois marchés publics : accord de coopération avec ING, achat de PC et besoin d'experts IAM Oracle)
- Politique scientifique :
 - contribution de la Belgique au budget 2019 de la "World Meteorological Organization" (WMO)
 - quatre subventions partielles (Von Karman - Biermans-Lapôte - Fondation universitaire - Belgian American Educational Foundation)

- Agenda numérique : trois dossiers pour la DG Transformation digitale du SPF BOSA (Lot 2C - User experience - WP Création & Lot 3C - WP Deployment UCD Scan et WP Quality assurance (Digital Playbook) & Web content management)
- Emploi : mise en place du projet e-dossier sur la base d'un contrat avec la société Smals
- Lutte contre la pauvreté : octroi d'une subvention aux quatre CPAS (Liège, Charleroi, Gand et Anvers) dans le cadre du plan hiver 2019-2020
- Défense : trois marchés publics (fonctionnement de la Défense - liste d'adaptations aux visas provisionnels existants - fonctionnement continu du War Heritage Institute)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>